

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

-----

Nombre de délégués titulaires du SIGP : 13

Date de convocation : 02/10/2024

Nombre de délégués suppléants du SIGP : 5

Date d'affichage : 02/10/2024

Nombre de membres présents : 8

Nombre de votants : 7

Nombre de suffrages exprimés : 7

**Délibération n° 2024-064**

Le **08 octobre 2024** à 18 h 30, le Comité syndical s'est réuni en session ordinaire à La Plagne Tarentaise, sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH.

### Présents (7) :

AIME-LA-PLAGNE : M. Laurent DESBRINI, titulaire.  
M. Michel GENETTAZ, titulaire.

LA PLAGNE TARENTEISE : Mme Fabienne ASTIER, titulaire.  
Mme Nathalie BENOIT, suppléante (de Pierre OUGIER).  
M. Jean-Luc BOCH, titulaire.  
M. Daniel-Jean VENIAT, titulaire.  
M. Christian VIBERT, titulaire.

### Egalement présent (1) :

CHAMPAGNY : M. Denis TATOUD, titulaire.

**Excusés (10) :** Mmes Corine MAIRONI-GONTHIER, titulaire d'Aime-la-Plagne et Marie MARTINOD, suppléante d'Aime-la-Plagne,  
MM. Pascal VALENTIN, titulaire d'Aime-la-Plagne, Xavier URBAIN, suppléant d'Aime-la-Plagne, René RUFFIER-LANCHE, titulaire de Champagny, Xavier BRONNER, titulaire de Champagny, Vincent RUFFIER des Aimes, suppléant de Champagny (en visioconférence mais sans droit de vote), Pierre OUGIER, titulaire de La Plagne Tarentaise suppléé par Mme Nathalie BENOIT suppléante de La Plagne Tarentaise, Romain ROCHET, titulaire de La Plagne Tarentaise et Benoît VALENTIN, suppléant de La Plagne Tarentaise.

**Secrétaire de séance :** M. Christian VIBERT, titulaire de La Plagne Tarentaise.

**Compétences optionnelles « Eau et Assainissement collectif » :**  
Depuis le 01 janvier 2016, seuls les délégués des communes d'Aime-La-Plagne et de La Plagne Tarentaise ayant transféré les compétences « Eau et Assainissement collectif » au Syndicat pour les sites d'altitude participent aux votes concernant l'eau et l'assainissement.

**OBJET :** eau et assainissement : : compétence optionnelle : RPQS 2023 du service public de l'eau potable du SIGP.

**M. le Premier vice-président, délégué à l'Eau et à l'Assainissement :**

Rappelle que l'article L2224-5 du CGCT prévoit notamment l'obligation pour le président de présenter au Comité syndical un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement, destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport fait ressortir un certain nombre d'éléments techniques et financiers.

Signale que des analyses détaillées ont été présentées aux élus du Comité syndical au cours d'un préambule du Comité syndical du 08 octobre 2024 par le Cabinet ADRIAL CONSEILS, pour le service public de l'eau potable.

Propose qu'avec l'ensemble de ces éléments, il soit pris acte du RPQS de l'exercice 2023, pour le service public de l'eau potable.

Après avoir entendu le rapport du vice-président délégué,

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

**Prend acte du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable ; ci-annexé.**

**Précise que ce rapport sera tenu à la disposition du public.**

**Charge le Président de notifier la présente délibération à ECHM et aux communes membres concernées.**

AINSI DELIBERE

Le Secrétaire de séance,  
M. Christian VIBERT

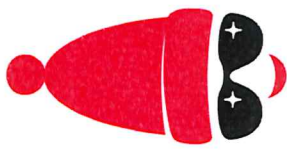


Le Président,  
M. Jean-Luc BOCH



SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DE LA GRANDE PLAGNE  
B.P. 02  
73211 AIME CEDEX

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du SIGP dans les deux mois suivant sa notification. Elle peut également faire l'objet d'une recours contentieux, auprès du Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun - Boîte Postale 1135 - 38022 Grenoble Cedex - Téléphone : 04 76 42 90 00 - Télécopie : 04 76 51 89 44 - Courriel : [greffe.ta-grenoble@juradm.fr](mailto:greffe.ta-grenoble@juradm.fr) (dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux).



**LA PLAGNE**  
Paradiski

# Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'eau potable

**Année 2023**



## PRÉAMBULE

- Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la présentation par le Président au comité syndical du SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE du rapport annuel sur le prix et sur la qualité du service public d'eau potable (art. L-2224-5).
- Le vice-Président délégué aux services de l'eau et de l'assainissement prépare avec les services et le prestataire la synthèse qu'il co-présente et rapporte lors de l'assemblée plénière du comité syndical.
- Ce rapport a été établi conformément aux dispositions notamment du décret 95-635 du 6 mai 1995 et de l'arrêté du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement, sur la base des données disponibles
- Ce rapport vise à rendre compte de :
  - La consistance et la performance du service rendu
  - Les aspects financiers de la gestion du service
  - La conformité du service à la réglementation



# SOMMAIRE

---

01 |

Caractéristiques techniques du service

04 |

Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau potable

02 |

Indicateurs financiers

05 |

Financement des investissements

03 |

Indicateurs de performance

06 |

Propositions d'amélioration

# 1. Caractéristiques techniques du service



# (01) CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

## 1.1 Présentation du territoire desservi



Les services d'eau potable et d'assainissement du Syndicat intercommunal de la Grande Plagne regroupent sur son ressort territorial 2 communes (AIME-LA-PLAGNE et LA PLAGNE TARENTOISE, AP du 20/05/2020))

Il est à noter que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les communes se sont regroupées :

- La Commune d'Aime-la-Plagne a été créée en fusionnant les communes d'Aime, de Granier et de Montgirod.
- La Commune de La Plagne Tarentaise a été créée en fusionnant les communes de Mâcot, de Belleentre, de Valezan et de La Côte d'Aime

Ces communes se situent dans le département de la Savoie, région Auvergne-Rhône-Alpes

# (01) CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

## 1.1 Présentation du territoire desservi

### Niveau de gestion du service

Le service est géré au niveau du syndicat

### Nom

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLaine

### Caractéristiques

Type de collectivité : Syndicat intercommunal (SIVU)

### Compétences liées au service

Gestion du service d'eau potable

### Périmètre du service

AIME-LA-PLAGNE  
LA PLAGNE TARENTAISE  
sur le ressort territorial du SIGP (compétence optionnelle, dernier AP 20/05/2020)



# (01) CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

## 1.2 Mode de gestion

Il s'agit d'un contrat de délégation du service public : Affermage

Le contrat concernant les territoires de AIME-LA-PLAGNE et LA PLAGNE TARENTOISE

- Nom du délégataire : ECHM (Eau et Chaleur en Haute Montagne), groupe VEOLIA.
- Périmètre du service : Portion des communes de AIME-LA-PLAGNE et de LA PLAGNE TARENTOISE (arrêté préfectoral du 20/05/2020)
- Date d'effet du contrat : 01/09/2016
- Durée du contrat : 15 ans
- Date d'échéance : 31/12/2031

Avenant 1 du 20/04/2021 : Modification des dotations des fonds de développement durable et travaux



# 01 CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

## 1.3 Missions assurées par l'exploitant

L'exploitation du service comprend :

- ✓ Gestion des ouvrages
- ✓ Gestion des astreintes
- ✓ Entretien et réparations des ouvrages
- ✓ Ordonnancement et la traçabilité des opérations de contrôle et d'interventions
- ✓ Mise en place d'un S.I.G. (plan des réseaux en classe A) avec mise à jour annuelle + accès internet
- ✓ Rendement de réseau (92%)
- ✓ Installation d'une électro chloration sur le site de l'usine de Belle Plagne et de la stérilisation
- ✓ Déploiement de la télé-relève des compteurs des abonnés
- ✓ Sécurisation du système de stockage et de manutention du matériau de reminéralisation sur l'usine de traitement de Belle Plagne
- ✓ Fonds de travaux de 212 500 € HT / an
- ✓ Fonds de développement durable de 12 500 € HT / an
- ✓ Démarche zéro phyto
- ✓ Information permanente de la collectivité
- ✓ Assistance en cas de gestion de crise
- ✓ Un devoir d'information, d'avis et de conseil.
- ✓ Gestion clientèle
- ✓ Rédaction annuelle d'un Compte Rendu Technique (CRT) et du Compte Rendu Financier (CRF)

# (01) CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

## 1.4 Nombre d'abonnés et volumes

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

**Le service public d'eau potable du SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE dessert 35 843 habitants au 31/12/2023 (estimation).**

Le tableau ci-dessous récapitule les données du SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1	N/N-6
Nombre d'abonnés (clients desservis)	507	516	565	569	561	569	564	-0,88%	11,24%
Volumes facturés (m <sup>3</sup> )	538 544	468 804	411 477	313 877	202 087	393 170	439 941	11,90%	-18,31%
<i>Clients individuels</i>	382 269	415 719	382 491	294 577	184 427	369 794	386 972	4,65%	1,23%
<i>Clients industriels</i>	147 776	37 520	10 649				17 587		-88,10%
<i>Autres que domestiques ou industriels</i>	8 499	15 565	18 337	19 300	17 660	23 376	35 382	51,36%	316,31%
<b>*Nombre total d'habitants desservis (estimation)</b>	<b>35 608</b>	<b>35 843</b>	<b>35 843</b>	<b>35 843</b>	<b>35 843</b>	<b>35 843</b>	<b>35 843</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,66%</b>
Volume par habitant desservis (m <sup>3</sup> /hab)	15,12	13,08	11,48	8,76	5,64	10,97	12,27	11,90%	-18,82%
Volume par abonné (m <sup>3</sup> /ab)	1 062,22	908,53	728,28	551,63	360,23	690,98	780,04	12,89%	-26,57%

- Les volumes facturés sont en hausse de 11,90% en 2023 par rapport à 2022. A noter une baisse significative des volumes en période COVID et on relève une baisse des volumes de 18,31% rapport à l'exercice 2017 (1ère année d'exploitation)
- Le volume moyen facturé par habitants est de 12,27 m<sup>3</sup> en 2023 (10,97 m<sup>3</sup> en 2022).

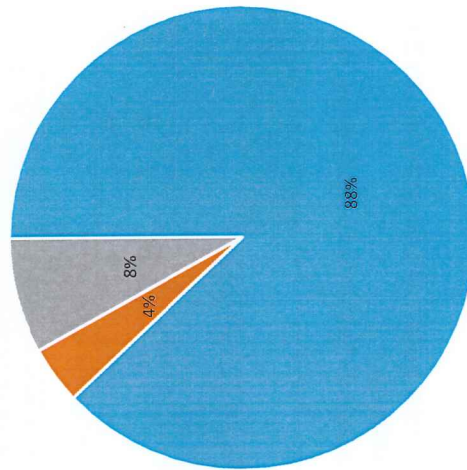
# (01) CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

## 1.4 Nombre d'abonnés et volumes

### Répartition des volumes

- En 2023, la répartition des volumes s'effectue comme suit :

- Clients individuels : 88% des volumes
- Clients industriels : 4%
- Autres clients : 8% des volumes



■ Clients individuels ■ Clients industriels ■ Autres que domestiques ou industriels

# (01) CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

## 1.5 Les principaux indicateurs de la gestion clientèle

Indicateurs clientèle	2018	2019	2020	2021	2022	2023	%
Nombre de prises d'abonnements	36	97	31	46	43	32	-25,58%
Taux de mutations	7,50%	18,30%	5,90%	8,90%	8,20%	6,20%	-24,39%
Nombre global d'interventions techniques chez les clients (hors abonnements, résiliations, relevés de compteurs, déplacements pour impayés)	42	100	90	165	101	38	-62,38%
Nombre de clients bénéficiant d'un échéancier de paiement différé	0	2	0	0	3	9	200,00%
Taux de clients mensualisés	12,90%	12,60%	14,50%	16,30%	18,10%	19,60%	8,29%
Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	0	0	0	0	1	1	0,00%
Taux d'impayés (factures N-1 impayées au 31/12/N)	0,22%	0,05%	0,08%	0,09%	0,22%	0,15%	-31,82%
Taux de réclamations	0,00 u/1000 abonnés	3,54 / 1000 abonnés	8,76 / 1000 abonnés	3,57 / 1000 abonnés	0 / 1000 abonnés	5,32	
Taux de satisfaction globale par rapport au Service	84,00%	87,00%	86,00%	78,00%	84,00%	78,00%	

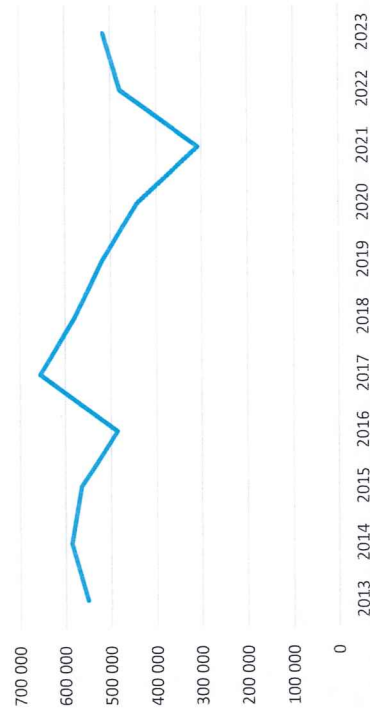
- En 2023, le nombre de demande d'abonnements baisse de 25,58%,
- Le taux de mutation est de 6,20 % (8,20% en 2022 et 8,90% en 2021),
- Le taux d'impayé est satisfaisant,

# (01) CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

## 1.6 Nature des ressources utilisés et volumes prélevés

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
Volumes produits	551 231	586 417	565 279	486 309	654 532	579 557	519 174	442 892	308 292	478 898	515 933	7,73%
Volume acheté	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Volume exporté	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Volume mis en distribution	551 231	586 417	565 279	486 309	654 532	579 557	519 174	442 892	308 292	478 898	515 933	7,73%

Evolution de la production

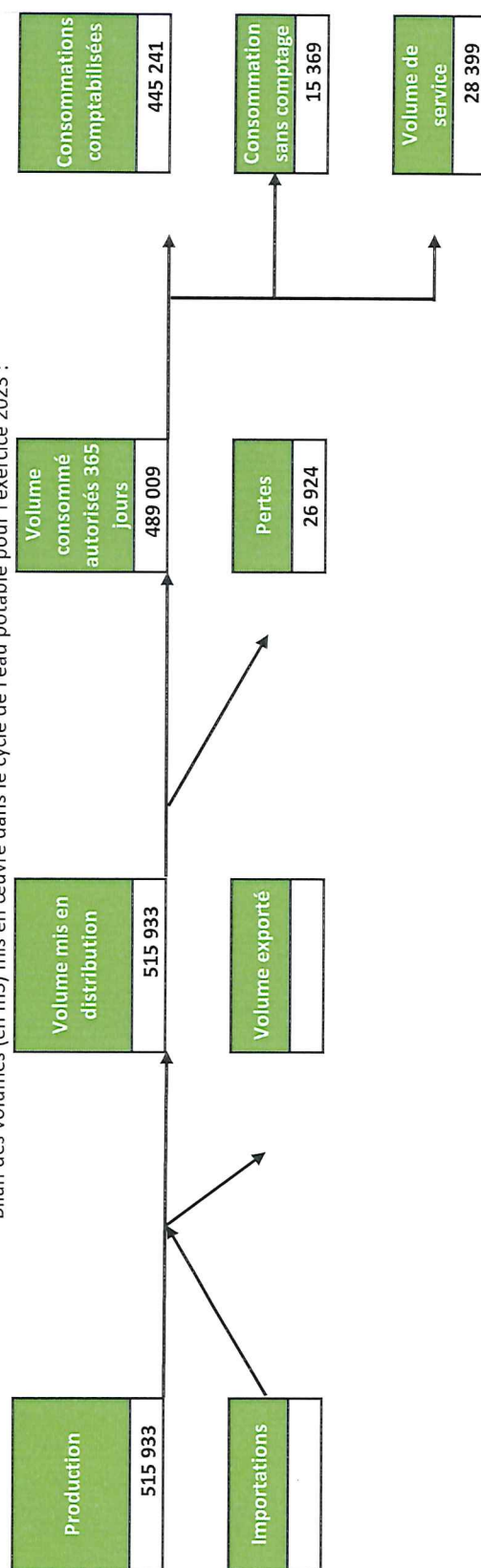


- Le service d'eau potable du SI de la Grande Plagne dispose de ressources propres
- Le service n'achète et n'exporte pas d'eau
- On note une forte hausse de la production d'eau potable en 2023 (+7,73 % par rapport à 2022).

# (01) CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

## 1.7 Bilan des volumes mis en oeuvre dans le cycle de l'eau potable

Bilan des volumes (en m3) mis en oeuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice 2023 :

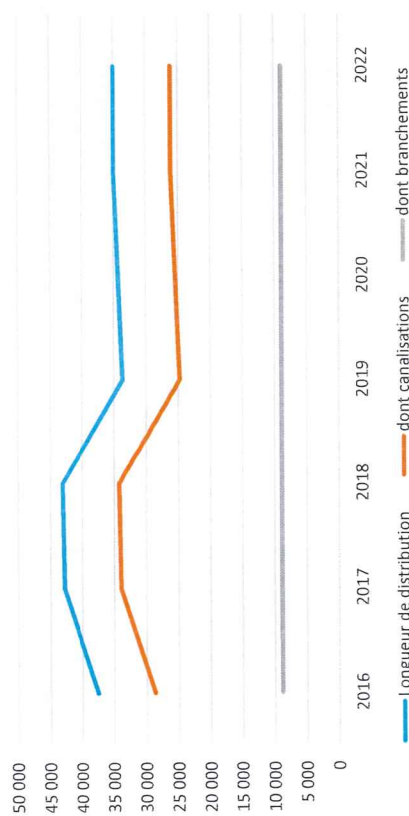


# 01 CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

## 1.8 Linéaire de réseau

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Var 21/20 (%)
Longueur de distribution	37 579	42 871	43 133	33 670	34 299	35 014	35 014	35 014	0,00%
dont canalisations	28 737	34 007	34 269	24 806	25 435	26 150	26 150	26 150	0,00%
dont branchements	8 842	8 864	8 864	8 864	8 864	8 864	8 864	8 864	0,00%

Evolution du reseau de distribution



- Le réseau de desserte du service public de distribution d'eau potable du SI de la Grande Plagne est constitué de :

- 26 150 ml de canalisations
- 8 864 ml de branchements

soit un linéaire de distribution de canalisation de 35 014 ml,

- A noter : une baisse de 22 % entre 2018 et 2019. ECHM précise qu'une modification du logiciel SIG a impliqué une requalification d'une partie de la distribution en adduction.
- Longueur d'adduction (ml) : 23 340,



# (01) CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

## 1.9 Patrimoine du service

Réservoirs ou châteaux d'eau	Capacité
1 Rés. Station Reminéralisation	200 m3
2 Réservoir Belle Plagne	1 000 m3
3 Réservoir La Lovatière	300 m3
4 Réservoir Le Biollet	2 000 m3
5 Réservoir Le Dos Des Frasses	1 000 m3
6 Réservoir Les Bourtes	600 m3
7 Réservoir Plagne Bellecote	1 000 m3
8 Réservoir Plagne Village	1 000 m3
9 Réservoir Plagne 1800	750 m3
<b>Total</b>	<b>7 850 m3</b>

- Le service comprend 9 réservoirs d'une capacité de stockage de 7 850 m3.
- On compte également :
- 5 stations de pompage :
  - l'Arc de capacité 50 m3/h,
  - la Mine de capacité 80 m3/h,
  - Bellecôte de capacité 75 m3/h,
  - les Bourtes de capacité 45 m3/h
  - le Biollet de capacité 45 m3/h.
- Les installations de traitement ci-après :
  - L'Unité de production d'eau potable de l'Arc (Ultraviolets)
  - L'Unité de production d'eau potable de la Belle Plagne adaptée à la qualité des eaux des Blanchets et des sources des Bourtes (préoxydation du fer, démanganisation, filtration sur sable bi-couche, reminéralisation et désinfection par UV et electrochloration)
  - L'unité de la Sténil à Plagne Centre: Electrochloration,



# 01 CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

## 1.9 Patrimoine du service

Equipements	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
Poteaux et bouches d'incendie	73	75	76	76	76	77	77	77	0,00%
Bornes de fontaine	1	1	1	1	1				
Bornes de puisage						1	1	1	0,00%
Bouches de lavage									
Bouches d'arrosage	3	2	2	2	2	2	2	2	0,00%
<b>Branchements</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>N/N-1</b>
Nombre de branchements	355	359	360	360	363	364	365	365	0,00%
Branchements plomb supprimés	0	0	0	0	0	0	0	0	
<b>Compteurs</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>N/N-1</b>
Nombre de compteurs			605	598	598	598	598	600	0,33%
Nombre de compteurs remplacés			22	14	30	42	17	4	-76,47%
Taux de compteurs remplacés			3,64%	2,34%	5,02%	7,02%	2,84%	0,67%	

• En 2023, le patrimoine est composé de :

- 600 compteurs
- 365 branchements
- 77 poteaux et bouches d'incendie
- 2 bouches d'arrosage
- 1 borne de puisage

# (01) CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

## 1.10 Bilan des interventions réseaux et branchements

Nombre d'interventions	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
Fuites sur canalisation	3	12	9	14	9	11	15	6	-60,00%
Fuite par km de canalisation	0,1	0,4	0,3	0,6	0,4	0,4	0,6	0,2	-66,67%
Fuites sur branchements	3	9	6	8	7	10	14	19	35,71%
Fuites pour 100 branchements	0,9	2,5	1,7	2,2	1,9	2,8	3,8	5,2	36,84%
Fuites sur compteur	1	0	1	7	5	10		2	
Fuites sur équipements		1	1						
Nombre de fuites sur autre support			3	5	19				
Fuites réparées	8	22	20	34	40	31	29	27	-6,90%
Linéaire soumis à recherche de fuites (ml)	2 600	100	980		14 214	10 608	13 911	16 799	20,76%

- 6 fuites sur canalisation (15 en 2022 et 11 en 2021),
  - 19 fuites sur branchements (14 en 2022 et 10 en 2021),
  - 27 fuites réparées (29 en 2022 et 31 en 2021).
- A noter le nombre d'interventions baisse de 6,90% par rapport à 2022.

# 01 CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

## 1.11 Les travaux

### Le SIGP a financé :

- ✓ Les travaux de terrassement devant le réservoir de Plagne 1800. Les travaux de raccordement dans la chambre devant la carrière ont été réalisés par nos soins (té, vannes, ventouse...) Ces travaux ont permis de supprimer 150 ml d'acier en DN 150 en utilisant l'ancienne adduction en fonte en DN 200.
- ✓ le raccordement de la vidange du réservoir de Plagne Village sur le collecteur EU en aval afin de permettre une vidange des cuves en hiver sans détruire la piste de ski. Nous avons également réalisé une modification hydraulique de la canalisation du Dou du Praz que nous avons prolongée jusque dans la chambre de vanne du réservoir afin de pouvoir accéder au compteur et à la vanne de sectionnement en hiver. L'ensemble des réserves des travaux du bouclage de Plagne Soleil / Village ont été levés par le terrassier.
- ✓ la reprise totale de l'isolation du local de la Grande Rochette. Lors de ces travaux la porte d'accès au local a été agrandie et l'ancien accès, très dangereux, a été supprimé. ECHM a réalisé des modifications électriques et hydrauliques dans le local à cette occasion, comme l'ajout d'une deuxième télé mécanique afin de pouvoir fonctionner sur une seule cuve en cas de dysfonctionnement, l'intégration des compteurs à la télégestion, l'ajout de sondes...
- ✓ Le nouveau périmètre de protection du captage des Carrelaz selon les préconisations de l'hydrogéologue.
- ✓ Le déplacement du pompage vers le réservoir des Bourtes situé en regard sous les pistes dans un local à côté de la chambre de vannes de la stérilisation. Pour ce faire, ECHM a cassé une dalle afin de pouvoir rentrer les pompes et réalisé l'ensemble des modifications hydrauliques.
- ✓ Les modifications hydrauliques dans le réservoir de Plagne Village afin de remplacer le starter par une lyre incendie. Ceci nous a permis de poser une vanne motorisée afin qu'ECHM puisse intervenir rapidement en cas d'incendie.

# 01 CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

## 1.11 Les travaux

### ECHM a :

- ✓ réalisé une refonte complète de la chambre de vanne du réservoir de Plagne 1800. Des vannes, coudes ainsi que le réducteur entre l'adduction et la distribution ont été renouvelés.
- ✓ posé une télégestion afin d'avoir le retour de marche des cordons chauffants des branchements AEP calorifugés et tracés du hameau de la Forêt.
- ✓ fait intervenir un automaticien à l'usine de reminéralisation afin d'apporter quelques modifications au fonctionnement du programme (fonctionnement de la chloration, l'arrêt usine avec bâches et réservoir 200 m3 plein, démarrage usine en alternance F1 puis F2a/2b...).
- ✓ réalisé le curage de la prise d'eau des Carrelaz avec une pelle mécanique et procédé à la réfection de l'étanchéité de l'ouvrage.
- ✓ réparé la casse sur la vidange du réservoir des Bourtes. Suite à l'inspection télévisée, ils ont pris l'option de raccorder la vidange sur un autre pluvial en PVC quelques mètres plus haut.
- ✓ En amont de la retenue, des alimentations électriques ont été tirées au niveau de la prise d'eau des Carrelaz et du répartiteur des Blanchets. Ces travaux ont permis à ECHM de poser des vannes réglantes et une télégestion sur ces deux ouvrages afin d'optimiser la répartition de l'eau entre les lacs de Forcle et des Blanchets.
- ✓ remplacé les deux ensembles clapets / crépines au pied des pompes de refoulement de l'Arc. Ils ont également remplacé la bonde de fond de la bêche de reprise car fuyarde et ajouté une rallonge et un volant.

# 01 CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

## 1.11 Les travaux

### ECHM a :

- ✓ remplacé les deux pompes de surpression à Roche de Mio.
- ✓ repris une partie de la canalisation 40 bars située juste en amont de la pompe 2 de la station de pompage de la Mine car en très mauvais état.
- ✓ réalisé la pose des équipements hydrauliques, té et vanne en DN 200, dans le nouveau regard de branchement du Manaka. Ils ont également posé les 29 postes de comptage de la résidence.
- ✓ mis aux normes et renouvelé 4 postes de comptage sur la Plagne.
- ✓ réparé et mis à la côte 14 regards AEP ainsi que les tampons foug de la cuve 400 m3 du réservoir de Plagne Village et du réservoir de la Roche de Mio arrachés par des dameuses.
- ✓ repris l'enrobé devant le local CO2 afin de pouvoir ouvrir les portes en hiver.

### En partenariat, ECHM a été autorisé à :

- ✓ Afin d'avoir une meilleure gestion de la ressource en eau et éviter un maximum le pompage pour remplir le lac de Forcle, la SAP a financé des travaux en amont et en aval du lac des Blanchets.
- ✓ En aval de la retenue, la SAP a financé la pose d'une chambre de vannes à côté de la tourelle sur la piste des sources et a également fait poser une canalisation en fonte DN 250 jusqu'à la retenue de Forcle. Ces travaux ont permis de poser des équipements hydrauliques et de télégestion afin de pouvoir interconnecter les deux retenues. Ces travaux permettent à la SAP de récupérer l'eau de vidange du lac des Blanchets qui est réalisée au printemps de chaque année au lieu de remplir par des pompages extrêmement coûteux. Cela permet à SAP de très conséquentes économies de gestion et d'énergie. Cette option va dans le sens de la transition énergétique.



# 01 CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

## 1.11 Les travaux

### Les principaux travaux de renouvellement de l'année

#### ECHM a :

- ✓ renouvelé la ventouse fuyarde sur l'adduction dans le réservoir du Biolet bas.
- ✓ renouvelé 18 ml de canalisation fonte par du PEHD de 125 en passant par l'extérieur de la chambre de vanne, suite à la casse du début d'année sur l'adduction du réservoir de 200 m3 devant le réservoir de Bellecôte
- ✓ repris la pénétration dans le réservoir et réalisé la modification hydraulique à l'intérieur de la chambre de vanne du réservoir.
- ✓ a renouvelé l'Hydrostab aval en DN 100 dans le regard sous les Hauts Bois à Aime 2000 par un monostab suite au dysfonctionnement identifié lors de la campagne de contrôle des appareils de régulation.
- ✓ procédé au renouvellement de 3 vannes réseau sur le secteur du SIGP.
- ✓ repris une partie du branchement AEP à l'entrée de la sous station des Hameaux 2 à Plagne Village ce qui a permis de supprimer un major stop fuyard.
- ✓ renouvelé l'armoire électrique du Biolet haut qui était très vétuste. La télégestion a été remplacée, ont été ajoutées des sondes et les éclairages des chambres de vanne et des deux cuves ont été repris.
- ✓ procédé, suite au gel, au renouvellement total d'un branchement AEP au lotissement de la forêt. Ce branchement a été posé à 40 cm de profondeur avec un tuyau calorifugé et tracé.
- ✓ renouvelé la vanne pelle fuyarde au niveau de la prise d'eau des Carellaz
- ✓ renouvelé le compteur du pompage de la Mine arrivant en fin de vie par un débitmètre en PN 40.
- ✓ procédé au renouvellement de 16 ml d'acier en DN 200 par du Pehd de 160 dans le vide sanitaire du paquebot à Aime 2000. Lors de ces travaux, ECHM a ajouté une vanne de sectionnement en DN 150.

## 2. Indicateurs financiers



# (02) INDICATEURS FINANCIERS

## 2.1.1 Facture pour 120m3 (facture-type base INSEE) / évolution 2020-2024

La Plagne Tarentaise	Volume	Montant au 01/01/2020	Montant au 01/01/2021	Montant au 01/01/2022	Montant au 01/01/2023	Montant au 01/01/2024	N/N-1
Production et distribution		260,76 €	262,54 €	275,91 €	294,00 €	318,08 €	8,19%
Part Délégataire		235,80 €	237,23 €	249,51 €	267,16 €	280,50 €	4,99%
Abonnement		140,40 €	141,29 €	148,59 €	159,10 €	167,04 €	4,99%
Consommation	120	95,40 €	95,94 €	100,92 €	108,06 €	113,46 €	5,00%
Part syndicale		18,66 €	18,66 €	18,66 €	18,66 €	29,40 €	57,56%
Consommation	120	18,66 €	18,66 €	18,66 €	18,66 €	19,40 €	3,97%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	6,30 €	6,65 €	7,74 €	8,18 €	8,18 €	0,00%
Organismes publics		32,40 €	33,60 €	33,60 €	33,60 €	34,80 €	3,57%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	32,40 €	33,60 €	33,60 €	33,60 €	34,80 €	3,57%
Total € HT		293,16 €	296,14 €	309,51 €	327,60 €	352,88 €	7,72%
TVA AEP 5,5%		16,12 €	16,29 €	17,02 €	18,02 €	19,41 €	7,72%
Prix de l'eau TTC		309,28 €	312,43 €	326,53 €	345,62 €	372,29 €	7,72%
Prix de l'eau TTC au m3		2,58 €	2,60 €	2,72 €	2,88 €	3,10 €	7,72%

- En 2024, le prix au m3 s'élève à 3,10 €, (+ 7,72% par rapport à 2023)

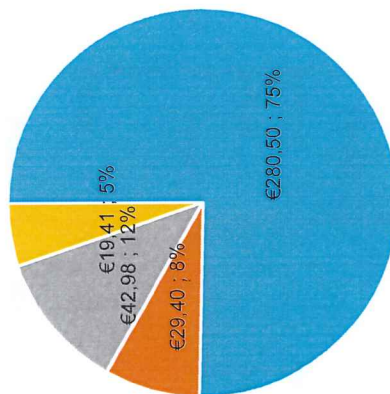


- A noter que l'abonnement intègre une composante basée sur les m2 du logement (non analysée dans cet indicateur)

## (02) INDICATEURS FINANCIERS

### 2.1.1 Facture pour 120m3 (facture type base INSEE) / répartition

Répartition du prix de l'eau



■ Part délégataire ■ Part syndicale ■ Part organisme publics + TVA ■ TVA

- Le prix de l'eau se décompose comme suit :

- Part délégataire ( 75% du prix )
- Part syndicale ( 8% du prix )
- Taxes agence de l'eau ( 12% )
- TVA ( 5% du prix )

## (02) INDICATEURS FINANCIERS

### 2.1.2 Facture eau-assainissement et taxes 2024 (base 120 m3 et 120 m2) / cumul

	Prix unitaire	Base	Montant au 01/01/2024
<b>Facture 120 m3 et 120 m2</b>			
<b>EAU</b>			<b>484,62 €</b>
Abonnement			
		120 m2	347,94 €
		120 m2	24,00 €
Consommation			
	0,4728 €	60 m3	28,37 €
	0,9455 €	60 m3	56,73 €
	0,1617 €	120 m3	19,40 €
	0,0682 €	120 m3	8,18 €
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)			
<b>ASSAINISSEMENT</b>			<b>549,97 €</b>
Abonnement			
		120 m2	359,74 €
		120 m2	44,38 €
Consommation			
		60 m3	35,19 €
		60 m3	70,38 €
		120 m3	40,28 €
<b>Organisme publics</b>			<b>54,00 €</b>
Modernisation du réseau de collecte	0,16 €	120 m3	19,20 €
Pollution	0,29	120 m3	34,80 €
<b>TOTAL HT</b>			<b>1 088,59 €</b>
<b>TVA</b>			<b>85,49 €</b>
<b>PRIX TTC AC</b>			<b>1 174,08 €</b>

## 02 INDICATEURS FINANCIERS

### 2.2 Economie globale du contrat

EAU	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	%N/N-1	%N/N-6	Cumul	Moyenne
Recettes nettes	1 220 330 €	1 281 322 €	1 290 507 €	1 432 719 €	997 131 €	1 574 930 €	1 696 731 €	7,73%	39,04%	9 493 670 €	1 356 239 €
Charges nettes	1 134 738 €	1 248 157 €	1 109 602 €	1 063 387 €	928 479 €	1 104 715 €	1 378 139 €	24,75%	21,45%	7 967 217 €	1 138 174 €
Volumes assujettis	538 544	468 804	411 477	313 877	202 087	393 170	439 941	11,90%	-18,31%	2 767 900 €	395 414 €
<b>Marge</b>	<b>85 592 €</b>	<b>33 165 €</b>	<b>180 905 €</b>	<b>369 332 €</b>	<b>68 652 €</b>	<b>470 215 €</b>	<b>318 592 €</b>	<b>-32,25%</b>	<b>272,22%</b>	<b>1 526 453 €</b>	<b>218 065 €</b>
Recettes au m3 (€/m3)	2,27 €	2,73 €	3,14 €	4,56 €	4,93 €	4,01 €	3,86 €	-3,72%	70,20%	3,43 €	3,43 €
Charges au m3 (€/m3)	2,11 €	2,66 €	2,70 €	3,39 €	4,59 €	2,81 €	3,13 €	11,49%	48,67%	2,88 €	2,88 €
Taux de marge	7,01%	2,59%	14,02%	25,78%	6,88%	29,86%	18,78%			16,08%	16,08%

- Les recettes nettes s'élevaient à 1 697 k€ en 2023 pour un niveau de charge de 1 378 k€. Il en résulte un résultat positif de 318 k€, soit un taux de marge de 18,78%.
- Les recettes au m3 sont de l'ordre de 3,86 €/m3 contre 3,13 €/m3 de charges.
- Par rapport à 2022, on note une hausse des recettes de +8% et de 39% par rapport à 2017 (première année d'exploitation).
- A noter que le contrat a dégagé une marge annuelle moyenne avant IS de 16,08%

## (02) INDICATEURS FINANCIERS

### 2.3 Bilan des recettes

RECETTES	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1	N/N-6
Exploitation du service	1 465 688 €	1 459 775 €	1 451 402 €	1 633 398 €	1 051 290 €	1 795 340 €	1 988 601 €	10,8%	35,7%
Travaux attribués à titre exclusif	1 217 766 €	1 275 702 €	1 286 045 €	1 430 236 €	994 297 €	1 571 751 €	1 694 188 €	7,8%	39,1%
Produits accessoires	0 €	3 186 €							
	2 564 €	2 434 €	4 462 €	2 483 €	2 834 €	3 179 €	2 543 €	-20,0%	-0,8%
Collectivités et autres organismes publics	245 358 €	178 453 €	160 895 €	200 679 €	54 159 €	220 410 €	291 870 €	32,4%	19,0%
RECETTES NETTES DU DELEGATAIRE (HORS PART COLLECTIVITE ET ORG PUBLICS)	1 220 330 €	1 281 322 €	1 290 507 €	1 432 719 €	997 131 €	1 574 930 €	1 696 731 €	7,7%	39,0%

- Une hausse de 7,8 % des recettes nettes du délégataire et +32,4% pour la part « Collectivités et autres organismes publics ».
- Par rapport à 2017 (1ère année d'exploitation), ces dernières augmentent de 39,1% pour l'exploitant et 19% pour la collectivité et les organismes publics.

# (02) INDICATEURS FINANCIERS

## 2.4 Bilan des charges

CHARGES	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1	N/N-6
	1 380 096 €	1 426 610 €	1 270 497 €	1 264 066 €	982 638 €	1 325 125 €	1 670 009 €	26,0%	21,0%
Personnel	382 252 €	350 853 €	286 730 €	330 248 €	272 535 €	363 495 €	382 554 €	5,24%	0,08%
Energie électrique	86 744 €	81 615 €	64 697 €	85 600 €	56 764 €	75 137 €	88 679 €	18,02%	2,23%
Produits de traitement	14 735 €	26 780 €	40 008 €	11 134 €	20 445 €	23 366 €	93 687 €	300,95%	535,81%
Analyses	6 813 €	12 895 €	10 714 €	12 352 €	10 208 €	15 828 €	19 426 €	22,73%	185,13%
Sous-traitance, matières et fournitures	70 543 €	161 798 €	146 866 €	87 700 €	85 200 €	82 533 €	98 043 €	18,79%	38,98%
Impôts locaux et taxes	50 116 €	14 205 €	21 155 €	38 829 €	20 638 €	15 077 €	36 756 €	143,79%	-26,66%
Autres dépenses d'exploitation	170 573 €	197 407 €	165 083 €	140 049 €	95 512 €	166 249 €	172 947 €	4,03%	1,39%
Frais de contrôle	16 678 €	36 282 €	27 008 €	25 878 €	31 589 €	11 539 €	50 058 €	333,82%	200,14%
Redevance contractuelle		1 560 €	1 560 €	-218 €	1 254 €	1 342 €	20 323 €	1414,38%	#DIV/0!
Contribution des services centraux et recherche	44 071 €	38 847 €	31 142 €	15 430 €	12 079 €	28 930 €	90 294 €	212,11%	104,88%
Charges relatives aux renouvellements	60 948 €	61 737 €	63 088 €	64 499 €	65 140 €	68 924 €	72 985 €	5,89%	19,75%
Charges relatives aux investissements	225 117 €	238 836 €	249 724 €	250 095 €	250 471 €	250 853 €	251 241 €	0,15%	11,60%
Charges relatives aux compteurs du domaine privé	5 932 €	21 517 €							-100,00%
Pertes sur créances	216 €	5 385 €	1 827 €	1 791 €	6 644 €	1 442 €	1 146 €	-20,53%	430,56%
Collectivités et autres organismes publics	245 358 €	178 453 €	160 895 €	200 679 €	54 159 €	220 410 €	291 870 €	32,4%	19,0%
CHARGES NETTES DU DELEGATAIRE (HORS PART COLLECTIVITE ET ORG PUBLICS)	1 134 738 €	1 248 157 €	1 109 602 €	1 063 387 €	928 479 €	1 104 715 €	1 378 139 €	24,8%	21,4%

En 2023, les charges nettes du délégataire s'élèvent à 1 378 k€, elles sont en hausse par rapport à 2022 de 24,8%,  
 Par rapport à 2017 (1ère année d'exploitation), elles ont augmenté de 21,4%

# 3. Indicateurs de performance



# (03) INDICATEURS DE PERFORMANCE

## 3.1 Les principaux indicateurs à surveiller

Le tableau ci-dessous met en exergue certains indicateurs de performance et indicateurs plus spécifiquement à surveiller afin d'améliorer la qualité du service et d'en assurer la pérennisation :

Principaux indicateurs	Valeur 2018	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023
[P103.2] Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	109	109	109	109	109	120
[P101.1] Qualité de l'eau : paramètres microbiologiques	100,00%	97,10%	100,00%	100,00%	100,00%	97,10%
[P102.1] Qualité de l'eau : paramètre physico-chimique	100,00%	100,00%	91,70%	100,00%	100,00%	100,00%
[P104.3] Rendement de réseau de distribution	92,10%	91,00%	83,10%	85,20%	94,60%	94,80%
[P105.3] Indice linéaire de volumes non comptés	8,11 m3/jour/km	11,54 m3/jour/km	13,42 m3/jour/km	9,86 m3/jour/km	7,34 m3/jour/km	7,41 m3/jour/km
[P106.3] Indice linéaire des pertes en réseau	3,66 m3/jour/km	5,17 m3/jour/km	8,05 m3/jour/km	4,79 m3/jour/km	2,72 m3/jour/km	2,82 m3/jour/km
[P108.3] Taux d'avancement de la protection de la ressource	80,00%	80,00%	80,00%	80,00%	80,00%	80,00%
[P151.1] Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées pour 1000 abonnés	0,00 u/1000 abonnés	1,77 u/1000 abonnés	0,00 u/1000 abonnés	0,00 u/1000 abonnés	0,00 u/1000 abonnés	0,00 u/1000 abonnés
[P152.1] Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
[P154.0] Taux d'impayés	0,22%	0,05%	0,08%	0,09%	0,22%	0,15%
[P155.1] Taux de réclamations	0,00 u/1000 abonnés	3,54 u/1000 abonnés	8,76 u/1000 abonnés	3,57 u/1000 abonnés	0 u/1000 abonnés	5,32 u/1000 abonnés
Ratio de capacité de désendettement de la collectivité	14,10	16,36	16,80	16,96	23,20	10,33



## 03 INDICATEURS DE PERFORMANCE

### 3.2 La qualité de l'eau

La qualité de l'eau est mesurée par l'indicateur réglementaire de conformité des prélèvements. Il est calculé par le rapport entre le nombre de prélèvements conformes sur le nombre de prélèvements réalisés et concerne les prélèvements réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle sanitaire.

Les données du SI De la Grande Plagne sont les suivantes :

Paramètres	2022		2023	
	Nb total de prélèvements	Nb de prélèvement non-Conformes	Nb total de prélèvements	Nb de prélèvement non-Conformes
Microbiologie	34	0	35	1
Paramètres physico-chimiques	11	0	11	0
				Indicateur
				97,14 %
				100%
				100%

- Les analyses réalisées par l'ARS révèlent : 97.14 % d'analyses conforme pour les paramètres microbiologiques et 100 % de conformité pour les paramètres physico-chimiques. On relève une non-conformité bactériologique le 30/01/2023 sur une installation privée située à Plagne Belle côte : présence de 2 e.coli. L'analyse de recontrôle du 6 février était conforme.
- ECHM a engagé des recherches sur le paramètre CVM (Chlorure de Vinyle Monomère) au cours de l'année 2023. A ce jour, toutes les analyses réalisées par Veolia ou l'ARS se sont révélées conformes.

# 03

## INDICATEURS DE PERFORMANCE

### 3.3 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

- L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est de 120 en 2023 contre 109 en 2022.

CODE VP	Partie A : Plan des réseaux (15 points)	Barème	Valeur ICGPR
VP.236	Existence d'un plan des réseaux	10	10
VP.237	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
CODE VP	Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)	Barème	Valeur ICGPR
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		OUI
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		95%
VP.240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		OUI
Combinaison des variables VP238, VP239 et VP240	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
VP.241	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	15
	<b>Total Parties A et B</b>	<b>45</b>	<b>45</b>
Code VP	Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)	Barème	Valeur ICGPR
VP.242	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
VP.243	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
VP.244	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	10
VP.245	Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10	10
VP.246	Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	10	10
VP.247	Localisation des autres interventions	10	10
VP.248	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	5	5
	<b>Total</b>	<b>120</b>	<b>120</b>

## (03) INDICATEURS DE PERFORMANCE

### 3-4 Rendement de réseau de distribution

- Le rendement de réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits sur le réseau qui sont effectivement distribués ou exportés.
- L'objectif fixé par décret est de 74,49%
- Les données du SI de la Grande Plagne sont les suivantes :

Production	Importations	Exportations	Volume consommé autorisé	Indicateur
515 933			489 009	94,80%

- Le rendement de réseau est de **94,80%**. Il s'agit d'un rendement supérieur aux objectifs réglementaires (notamment ceux du décret du 27 janvier 2012),

## (03) INDICATEURS DE PERFORMANCE

### 3-5 Indice linéaire de pertes en réseau

- L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution : (volume mis en distribution – volume consommé autorisé année entière) / ((longueur de canalisation de distribution)/nombre de jours dans l'année)
- Les données du SI de le Grande Plagne sont les suivantes :

Volume mis en distribution	Volume consommé autorisé 365 jours.	Linéaire de réseau	Indicateur
515 933 m <sup>3</sup>	489 009 m <sup>3</sup>	26 150 lm	2,82 m <sup>3</sup> /jour/km

- Cet indicateur est de 2,82 m<sup>3</sup>/j/km (contre 2,72 en 2022, 4,92 en 2021, et 8,05 en 2020)

## 03 INDICATEURS DE PERFORMANCE

### 3-6 Indice linéaire des volumes non comptés

- L'indice linéaire des volumes non comptés permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.
- Les données du SI de le Grande Plagne sont les suivantes :

Volume mis en distribution	Volume comptabilisé 365 jours.	Linéaire de réseau	Indicateur
515 933 m <sup>3</sup>	445 241 m <sup>3</sup>	26 150 km	7,41 m <sup>3</sup> /jour/km

- Cet indicateur est de 7,41 m<sup>3</sup>/j/km (contre 7,34 en 2022, 9,86 en 2021 et 13,42 en 2020)

## 03 INDICATEURS DE PERFORMANCE

### 3-7 Taux de renouvellement

- Ce taux est le quotient, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.
- Le taux moyen de renouvellement est présenté ci-dessous :

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Longueur du réseau de dessert (hors adduction et hors branchement)	34 007	34 269	24 806	25 435	26 150	26 150	26 150
Linéaire renouvelé (ml)	0	350	200	100			34
Taux de renouvellement	0,00%	0,20%	0,00%	0,37%	0,45%	0,48%	0,26%

- Au cours des 5 dernières années 334 ml de linéaire de réseaux d'eau potable ont été renouvelés.

## (03) INDICATEURS DE PERFORMANCE

### 3-8 Indice d'avancement de protection des ressources en eau

- Cet indice est déterminé en fonction de l'état d'avancement de la procédure défini par la réglementation pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). Cet indice est déterminé selon le barème suivant :

- 00%	Aucune action de protection
- 20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40%	Avis de l'hydrologue rendu
- 50%	Dossier déposé en préfecture
- 60%	Arrêté préfectoral
- 80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application
- Pour l'année 2023 l'indice global d'avancement de protection de la ressource a été estimé par le délégataire à 80% comme les années précédentes.

## 03 INDICATEURS DE PERFORMANCE

### 3-9 Taux d'occurrence des interruptions de service non- programmées

- Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.
- Ce taux s'obtient comme suit :

$$\frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} \times 1000$$

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées =

- Selon les données communiquées par le délégataire, le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées était de 0 occurrence pour 1000 abonnés en 2023 comme en 2022.



## (03) INDICATEURS DE PERFORMANCE

### 3-10 Délai d'ouverture des branchements

- Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai d'un jour ouvré après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

- Ce délai s'obtient comme suit :

- Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements=

$$\frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} \times 100$$

- Pour l'exercice 2023, le taux de respect de ce délai est de 100,00%.
- Le délai maximal d'ouverture du branchement est d'une journée.

## 03 INDICATEURS DE PERFORMANCE

### 3-11 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

- Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).
- Il se calcule comme suit :  
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente =

$$\frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31/12/N}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} \times 100$$

- Le taux d'impayé sur les factures de l'année 2023 calculé par le délégataire est de 0,15% (0,22% en 2022 , 0,09% en 2021 et 0,08% en 2020).



## (03) INDICATEURS DE PERFORMANCE

### 3-12 Taux de réclamations

- Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).
- Ce taux s'obtient comme suit :

$$\text{Taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} \times 1000$$

- Le taux de réclamations de l'année 2023 calculé par le délégataire est de 5,32 pour 1000 abonnés (0 en 2022 et 3,57 en 2021)

# 4. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau potable



# **(04) ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DANS LE DOMAINE DE L'EAU POTABLE**

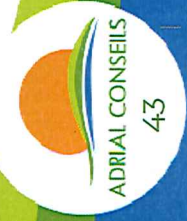
## **4.1 Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité**

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L 261 4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

**Le montant des abandons de créances est de 49€ en 2023 contre 112 € en 2022 et 102 € en 2021.**



## **(04) ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DANS LE DOMAINE DE L'EAU POTABLE**

### **4.2 Coopération décentralisée**

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L-1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

**Pas d'opération de coopération décentralisée en 2023**

# 5. Financement des investissements (M49 Eau potable + assainissement)



## 5.1 Les épargnes

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (1)+(2)+(3)	652 320 €	668 478 €	577 066 €	497 712 €	684 878 €
PRODUITS DES SERVICES	381 101 €	396 171 €	335 087 €	282 612 €	433 861 €
7011 VENTES D'EAU	30 419 €	64 887 €	48 064 €	32 743 €	61 010 €
70611 REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	217 963 €	271 851 €	226 367 €	207 996 €	290 720 €
70128 AUTRES TAXES ET REDEVANCES	82 719 €	59 433 €	60 656 €	41 873 €	69 971 €
7068 AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	50 000 €	0 €			12 159 €
DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	252 538 €	237 350 €	223 200 €	195 109 €	214 897 €
741 PRIME DEPURATION	0 €	0 €	0 €		
74 SUBVENTION D'EXPLOITATION	252 538 €	237 350 €	223 200 €	195 109 €	214 897 €
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	18 680 €	18 619 €	18 779 €	19 991 €	36 120 €
751 REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSIONNAIRES	1 500 €	1 310 €	1 281 €	1 295 €	1 373 €
7588 AUTRES	17179,68	17308,56	17497,55	18 696 €	34 748 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0 €	16 338 €	0 €	0 €	0 €
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	878 273 €	351 402 €	308 831 €	310 829 €	289 353 €
CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	49 031 €	66 874 €	32 602 €	50 307 €	16 193 €
CHARGES DE PERSONNEL NETTES DES REMBOURSEMENTS	32 399 €	33 268 €	35 287 €	33 610 €	49 894 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0 €	1 €	0 €		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	534 889 €	0 €			8 748 €
CHARGES FINANCIÈRES	261 955 €	251 259 €	238 942 €	226 912 €	214 518 €
EPARGNE BRUTE	308 935 €	300 738 €	270 235 €	166 883 €	395 525 €
REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT	224 877 €	231 078 €	238 365 €	246 619 €	253 231 €
EPARGNE NETTE	84 058 €	69 660 €	31 870 €	-82 736 €	142 294 €

L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes et les charges réelles (en neutralisant les exceptionnels).

L'épargne nette est obtenue après déduction de l'épargne brute, du montant de l'annuité de la dette en capital qui est payée sur la section d'investissement, elle correspond à la capacité d'autofinancement des investissements (CAF).

En 2023, l'épargne brute s'élevait à 396K€, elle est suffisante pour couvrir le remboursement du capital de la dette de 253K€, il en résultait une épargne nette positive de 142€.

Cette dernière laisse peu de marge de manœuvre pour réaliser des investissements d'ampleurs.



# 05

## FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS(M49 EAU POTABLE + ASSAINISSEMENT)

### 5.1 Ratio de capacité de désendettement

- Le ratio de capacité de désendettement se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).
- Cette durée se calcule comme suit :
- $$\text{Ratio de capacité de désendettement pour l'année N} = \frac{\text{Encours de la dette au 31/12/N}}{\text{Épargne brute annuelle}}$$
- Pour l'exercice 2023 les données du SI de la Grande Plagne sont les suivantes :

	CA 2023
Épargne brute	395 525 €
Encours de dette au 31/12/n	4 084 835 €
<b>Ratio de capacité de désendettement</b>	<b>10,33</b>

- Le ratio de capacité de désendettement est de 10,33 ans. Il reste **élevé, ce qui réduit les marges de manœuvre de la collectivité au regard des travaux à venir.**



# 6. Propositions d'amélioration



# 06

## PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION EAU POTABLE

ECHM préconise les travaux d'améliorations suivants :

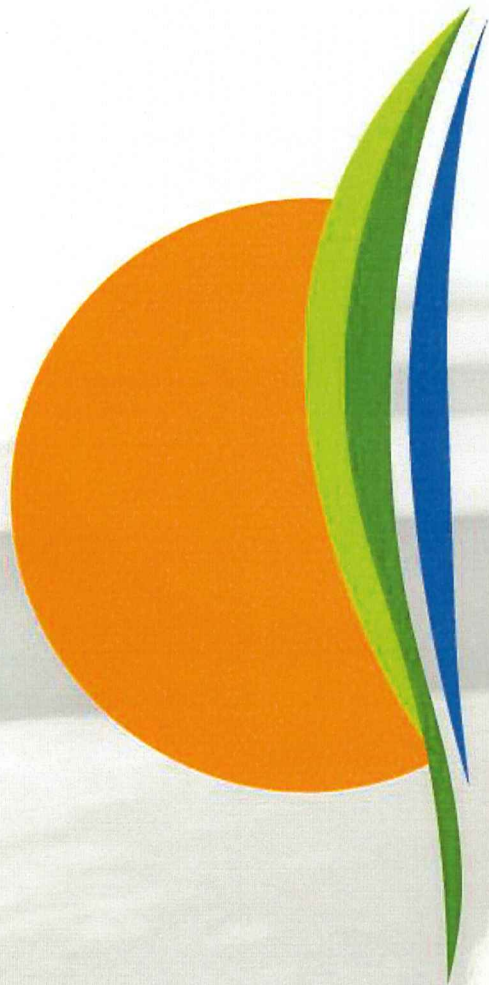
- ✓ Continuer le remplacement des tuyauteries vétustes en acier essentiellement sur Plagne Centre.
- ✓ A Belle-Plagne, réhausser les canalisations (sur piste) rendues inaccessibles suite au chargement de terre (en provenance d'un chantier de construction)
- ✓ Reprendre totalement la canalisation de transfert du CO2 entre le stockage à Belle-Plagne et l'usine de reminéralisation qui est de plus en plus fuyarde.
- ✓ Renouveler les résines d'étanchéité des cuves 400 m3 des réservoirs de Village et du Biollet haut qui commencent à se déliter.
- ✓ Développer les îlotages avec la pose de compteurs de fuite en regards télé gérés.
- ✓ Réfléchir à la pose d'un bouclage du réseau AEP entre le Christina et le Graciosa à Plagne Centre.
- ✓ Prévoir le renouvellement des canalisations du pompage de la Mine (ou abandon de celui-ci) : chaque année ECHM reprend des petites fuites sur ces aciers vieillissants.
- ✓ Remplacer les portes des réservoirs par des portes isolées.
- ✓ Réfléchir à l'amélioration de la qualité de l'eau distribuée en ajoutant une électro chloration sur la distribution du réservoir de Plagne 1800.
- ✓ Continuer d'installer des vannes incendies électriques afin d'améliorer la réactivité en cas de départ de feu. Ces vannes pourraient ainsi être manoeuvrées depuis une prise de main à distance par les techniciens.
- ✓ Continuer le déploiement de prélocalisateurs de fuites qui permettent une plus grande réactivité et un suivi plus fin du réseau sur les autres villages de La Plagne.
- ✓ Au possible, regarder le réseau du lotissement de la Forêt. Le renouvellement des branchements par Veolia -ECHM a débuté et devrait se poursuivre dans les prochaines années

ECHIM préconise les travaux d'améliorations suivants :

- ✓ Prévoir un bouclage hydraulique sur Plagne Village. Cette amélioration permettrait de sécuriser l'alimentation unique de ces secteurs.
- ✓ Déplacer les appareils de régulation de l'arrivée du lac des Blanchets situés dans un regard en amont de l'usine pour les mettre à l'intérieur de l'usine, ceci pour des questions d'accessibilité. Ces travaux pourraient se faire en même temps qu'une éventuelle future augmentation de capacité de l'usine de traitement.
- ✓ Optimiser le fonctionnement de l'usine en investissant dans un débitmètre et une vanne pilotée pour l'injection de CO2.

Les interventions des différents opérateurs sur les pistes de ski doivent donner lieu à des échanges rigoureux avec les gestionnaires de réseaux. Un point a été programmé avec le gestionnaire du domaine skiable pour préciser les impératifs à respecter vis-à-vis des réseaux d'eau et d'assainissement.

A noter que la protection des ressources est effectuée avant l'été. Il reste à finaliser la pose d'un périmètre de protection de Rocher Fendu.



# ADRIAL CONSEILS

**Siège :**  
12 bis rue d'enfer  
77130 VILLE-SAINT-JACQUES

**Bureau :**  
Immeuble le Forum  
27 rue Maurice Flandin  
69444 Lyon Cedex 03 France

07 63 98 16 22  
[contact@adrial-conseils.com](mailto:contact@adrial-conseils.com)

Siège  
Région Parisienne

Bureau  
Région  
Rhônes-Alpes

*\*Tout courrier devra être adressé au siège.*